



# BULLETIN DE CORRESPONDANCE

DEMANDE : A ADRESSER EN 2 EXEMPL.

RÉPONSE : 1 EXEMPLAIRE EST RENVOYÉ  
AU DEMANDEUR ET L'AUTRE  
CONSERVÉ EN ARCHIVE

BRIGADE

● DEMANDEUR (GRADE, NOM, FONCTION)

Adjudant C - B  
Cdt. la BT

● DESTINATAIRE

Commandant de la Brigade

OBJET

Enquête sur C.V.N.I.

84300930

## DEMANDE

NUMÉRO ET DATE

1103 /2 DU 26/10/1984

Le 22 Octobre 1984 vers 18 heures 50 deux témoins ont aperçu une lumière qu'ils n'ont pu identifier. Il s'agissait d'un faisceau dont les contours étaient très nets. Des renseignements recueillis à la base au il semble que se soit le projecteur d'approche du puma dont le Cdt de bord était le Command B qui a effectué le trajet et

Faire entendre le pilote qui préciser :

- 1° si à l'approche de la balise de il a mis ce projecteur.
- 2° Les faits ont été aperçus à 100 mètres environ à de la D. et de la voie ferrée distante à environ 5 km de la base

L'hélicoptère s'est posé au le 22/10/84 à 18 h 54 heure locale.

En rouge zone où l'O.V.N.I a été aperçu

En jaune Base - Photocopie carte UTM jointe

Faire parvenir à notre unité directement la procédure/ Merci

## RÉPONSE

NUMÉRO ET DATE

n° 1028/2 du 15/11/1984

Le Chef d'Escadron E , J , du 1°RHC de , a effectué le 22 octobre 1984 un vol d'entraînement "aux instruments" sur SA 330 (hélicoptère "PUMA") de à la base du

, via L'arrivée s'est effectuée de sur le V.O.R. (visual omny range) du , situé près de .

L'approche finale de sur la base s'est effectuée avec le phare d'approche allumé (600 watts) et en descente.

Il est passé sur la zone dangereuse (voie ferrée) à environ 150/200 mètres sol, vers 18H45-18H50.

De son avis, il s'agissait du projecteur de l'hélicoptère qui a été aperçu par les témoins.

Le MdL Chef D , B commandant par intérim la brigade :

P/G / Gendarme

OPJ:

SIGNATURE EN FIN DE TEXTE

GRADE, NOM, FONCTION, SIGNATURE EN FIN DE TEXTE

742/3

GENDARMERIE  
de  
Brigade  
04526 1170 / 1984

D° ENQUETE PRELIMINAIRE  
--  
Renseignements  
Administratifs  
--

1 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Enquête concernant un objet volant non identifié (O.V.N.I.)

NOUS SOUS-SIGNÉ(S) : C \_\_\_\_\_, R \_\_\_\_\_, Adjudant B \_\_\_\_\_, B \_\_\_\_\_, Gendarme

VOUS L'ÊTES ARTICULÉ(S)  
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS NOUVAIRES, QUE NOUS POUVONS ÉVALUER, EN VUE DE LA RÉALITÉ, EN COMPLÈMENT AVEC OFFICIELS DE NOS CHIEFS

, vingt novembre mil neuf cent quatre vingt quatre, à quinze heures, nous rapportons ce qui suit :-----

- / - PREAMBULE - / -

Le jeudi 25 Octobre 1984, paraît dans le journal page 5 l'article de presse suivant :

----- : UN O.V.N.I DANS LE CIEL -

Un O.V.N.I. (Objet volant non identité) a été aperçu lundi soir 22/10/1984 entre 18 heures 50 et 19 heures depuis le passage à niveau situé sur la route des

Plusieurs témoins non cités dans ce quotidien ont aperçu ce phénomène qui leur est apparu comme une boule blanche avec au dessous un faisceau blanc avec contour net, qui éclairait les vignes.

Cet article rédigé par Monsieur K E, chargé des affaires culturelles à la Mairie du a été remis à la Presse.

Pour enquête, nous nous rendons à la Mairie du, où Monsieur K nous fait savoir qu'il a rédigé cet article sur les déclarations de deux témoins oculaires, Mesdames Z H et V B

- / - ENQUETE - / -

Nous procédons à l'audition de Madame Z (Pièce N° 2) qui déclare que le 22 octobre 1984 vers 18 heures 50 elle circulait à bord de son véhicule sur la en direction du, lorsqu'elle a aperçu sur sa gauche un faisceau de lumière blanche qui éclairait en direction du sol. Elle évalue le départ de ce faisceau à environ 200 à 250 mètres du sol, mais ne peut préciser la distance.

Ayant les vitres de sa voiture fermées, elle n'a entendu aucun bruit de moteur de cet engin. Elle ne s'est pas arrêtée et cette lumière à disparu derrière elle.

.../...

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLÔTURE LE 20 Novembre 1984	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	(Voir bordereau d'Envoi)			
<input type="checkbox"/>	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET
<input type="checkbox"/>	1			

Madame V B conseillère d'éducation,  
qui suivait Madame Z avec sa voiture a aperçu  
le même phénomène, sur sa gauche, à de la D.  
. Il se dirigeait .

Ayant également les vitres de son véhicule fermées,  
elle n'a pas entendu de bruit de moteur. Elle ne s'est  
pas arrêtée, n'ayant pas prêté plus d'attention pensant  
qu'il pouvait s'agir d'un hélicoptère .(Pièce N° 3 ).--

Les recherches entreprises sur les lieux précités,  
champs de vignes et d'oliviers, n'ont pas permis de dé-  
couvrir de trace suspect aussi bien sur le sol que sur  
la végétation.

Nous nous rendons à la Base de au  
, où nous procédons à l'audition du  
Commandant B chef de Bataillon, Officier de Sécurité  
des vols qui déclare que le 22 Octobre 1984 à 18 heures  
50 il y avait un hélicoptère en vol de nuit qui a décollé  
à 18 heures 39 et s'est posé à 19 heures 24. Il ne pou-  
vait de ce fait s'agir de cet appareil, qui avait dépassé  
, et se trouvait hors zone où l'OVNI a été aperçu.  
(Pièce N° 4).-----

Dans son article Monsieur K précisait :

\* La présence à quelques centaines de mètres de la  
Base de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre aurait  
pu faire penser au stationnement en manoeuvre d'un hé-  
licoptère, mais renseignements pris auprès des Autorités  
Militaires, aucun appareil ne se trouvait dans ce secteur  
à cette heure là.

Monsieur K ayant contacté téléphoniquement le  
Commandant B pour lui demander s'il n'y avait pas un  
de leur appareil en vol au moment des faits, avait répondu  
dans la négative. Il a omis de signaler l'arrivée d'un  
hélicoptère PUMA en provenance de , qui  
s'est posé à la Base au  
le 22 Octobre 1984 à 18 heures 54.

-- A la permanence de l'Office des Opérations vols, nous  
apprenons que le PUMA précité était piloté par le Chef  
d'Escadron B du 1er RHC de .

-- Le 26 Octobre 1984, par bulletin de correspondance  
N° 1104/2, nous demandons au Commandant de la Brigade  
de Gendarmerie de , d'entendre le Commandant  
B afin de lui faire préciser si il avait survolé  
la zone objet de l'enquête et si il avait allumé le phare  
d'approche de l'hélicoptère.

-- Le 20 Novembre 1984 sous numéro daté du 15/11/  
1984 le Commandant de la brigade de , nous fait  
la réponse suivante, dont photocopie jointe à chaque expé-  
dition :

----- "Le Chef d'Escadron B J J , du RHC de  
, a effectué le 22 Octobre 1984 un vol  
d'entraînement "aux instruments" sur sa HELICOPTERE  
PUMA" de à la Base du  
via .

- L'arrivée s'est effectuée de sur la V.O.R. (Visual omny range) du , situé près de .
- L'approche finale de sur la Base s'est effectué avec le phare d'approche allumé (600 Watts) et en descente.
- Il est passé sur la zone dangereuse D. (Voie ferrée) à environ 150/200 mètres sol, vers 18 h 45 - 18 h 50. De son avis, il s'agissait du projecteur de l'hélicoptère qui a été aperçu par les témoins.
- Le 26 Octobre 1984, le service météorologie de la Base nous donne les relevés suivants pour la journée du 22 Octobre 1984 à 18 heures 50 A :  
Nuages 2 octas cirus - Visibilité horizontale 4500 mètres  
Météore : Brume : Vent de faible - Température 15°C.

La balise repère pour l'approche finale des hélicoptères se posant sur la base de , est sise à 3 kilomètres à de et à 9 kms 800 de la base.

Le PUMA SA précité a donc survolé la zone où a été aperçu l'O.V.N.I. (Voir légende et photocopie de la carte UTM jointe ).

De l'enquête effectuée, il ressort que la lumière aperçue par les témoins provenait du phare d'approche du Puma.

DRESSE EN SIX EXPEDITIONS DESTINÉES:

La première : à Monsieur le Commissaire de la République du Département du , à -----

La deuxième : à Monsieur le Procureur de la République à -----

La troisième: à Monsieur le Général, Commandant la ème Région Aérienne, à -----

La quatrième: à Mr. le Ministre de la Défense, Direction générale de la Gendarmerie Nationale à -----

La cinquième:

La sixième : Aux archives.

Clos au , le 20 Novembre 1984

L'Adjudant C

Le Gendarme B

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE OU ESCADRON  
 de  
 UNITE  
**Brigade**  
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)  
**1170 / 1984**

**PROCEDURE**

PROCES-VERBAL N° \_\_\_\_\_ H  
 D'AUDITION DE  
 AUTRE CAS

N° PIECE  
 2  
 N° FEUILLET  
 1 /

ANALYSE ET REFERENCES (EVENTUELLEMENT)  
**84306930**

Ce jour, *date et heure* **vingt neuf octobre mil neuf cent quatre vingt quatre, à 10 heures.**  
*nous trouvant à (lieu)*  
 Nous soussigné(s) **H. D.**, Gendarme, L.P.J.  
 Vu les articles **20 & 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**PERSONNE CONCERNÉE**  
 NOM, PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, EVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
**Z H**  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
**F / NEE LE Française**  
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, EVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)  
**filles de feu J et de T R, animatrice, demeurant villa, qui déclare :--**

-- Je suis animatrice au centre de loisirs du . Le 22 octobre 1984 j'ai quitté la base de loisirs après mon travail pour rejoindre mon domicile à bord de ma voiture .  
 -- Je circulais sur la D. lorsqu'après avoir dépassé le passage à niveau de la voie ferrée, vers 18 heures 50, j'ai aperçu sur ma gauche un faisceau de lumière qui éclairait en direction du sol. J'évalue la hauteur du faisceau entre 200 et 250 mètres par rapport au sol mais ne puis dire à quelle distance. Au départ de cette lumière, il y avait une boule comme un ballon lumineuse.--  
 -- S.I. Je roulais à environ 20 km/heure et j'avais toutes les vitres des portes du véhicule fermées.  
 -- S.I. Je n'ai pas entendu de bruit de moteur.  
 -- S.I. Je ne me suis pas arrêtée et tout en continuant à rouler, j'ai vu cette lumière disparaître derrière moi.  
 -- S.I. La lumière avait les contours très nets et n'était pas éblouissante. Je ne puis vous donner aucune autre précision.  
 Le 29 octobre 1984, à 10 heures 15  
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.  
 (A signé au carnet de déclarations) L. A.P.J.

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE

Brigade

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1170 / 1984

 PROCÈS-VERBAL VIALÉE Bernadette  
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

3

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

04300930

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour, vingt cinq octobre mil neuf cent quatre vingt quatre, à dix sept heures :

Nous soussignés) B. ...., Gendarme, A.P.J.

Vu les articles 20 &amp; 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V B.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F / NEE LE

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

fille de P et de feu C A, conseillère d'Éducation  
demeurant qui déclare :-----Le lundi 22 octobre 1984, à 18 heures 50, je revenais du circuit du  
à bord de mon véhicule PEUGEOT 104, par la D. . Je me dirigeais  
en direction du .---- Quelques mètres après le passage à niveau de la route des  
j'ai aperçu sur ma gauche, c'est à dire à par rapport à mon  
sens de marche une lumière dans le ciel.--

-- S.I. J'avais les vitres de mon véhicule fermées.

-- J'ai ralenti mon allure et tout en roulant doucement, j'ai vu  
comme une boule toute éclairée. Un faisceau très délimité éclairait  
jusqu'au sol. Je ne puis vous donner la hauteur de cet objet. Par  
contre je pense qu'il était à une centaine de mètres par rapport à  
la route.

-- Il faisait très nuit et il y avait quelques étoiles dans le ciel.

-- S.I. Au départ, l'objet est resté sur place. Puis il s'est mis à  
avancé et a pris la direction de . Il est passé pas vite. J'ai  
remarqué que lorsqu'il a quitté son lieu de stationnement dans les  
aires, le faisceau balayait en montant.

--S.I. Je n'ai absolument pas entendu de bruit de moteur.

--S.I. Je n'ai pas vu de feu de position comme il en existe sur les  
avions ou hélicoptères. J'avais l'impression que l'objet n'était  
pas gros, comme un ballon.

--S.I. J'ai remarqué cette chose environ trois minutes.

--S.I. La lumière était bien blanche, je pense que la base du faisceau  
était d'un diamètre de 4 à 5 mètres, pas plus.-- Comme cet objet qui circulait s'est dirigé dans  
cette dernière direction, je n'ai pas prêté plus attention, pensant  
qu'il pouvait éventuellement s'agir d'un hélicoptère, mais je n'en  
étais pas vraiment convaincue.

Le 25 octobre 1984, à 17 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue -

L' A.P.J.

COMPAGNIE DU ESCADRON

de

UNITÉ

Brigade

 PROCÈS-VERBAL B \_\_\_\_\_ LI  
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAUX (N° / ANNÉE)

1170 / 1984

N° PIÈCE

N° FEUILLET

4

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour, vingt six octobre mil neuf cent quatre vingt quatre, à dix heures 30

par le soussigné(s) C \_\_\_\_\_, R \_\_\_\_\_, Adjudant, O.P.J.

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs:

## ① PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B L

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M / NE LE

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

militaire de carrière, chef de Bataillon Officier de sécurité des vols  
à la Base au \_\_\_\_\_, qui déclare :-----

--Le 22 Octobre 1984 à 18 heures 50, \_\_\_\_\_ avait un appareil  
du Centre d'expérimentation vol de nuit qui a décollé à 18 heures 39  
et qui s'est posé à 19 heures 24. A 18 heures 50 cet appareil avait  
dépassé \_\_\_\_\_ et de ce fait ne pouvait se trouver au lieu où a été  
aperçu l'O.V.N.I. De plus, ce type de vol s'effectue avec jumelles à  
intensification de lumière ce qui proscriit l'utilisation du phare  
d'atterrissage en cours de vol, car le pilote serait aveuglé.

-- C'est ce que j'ai dit à Monsieur K \_\_\_\_\_ de la Mairie du \_\_\_\_\_.

-- D'autre part, un autre appareil immatriculé \_\_\_\_\_ en provenance  
de \_\_\_\_\_ s'est posé sur le terrain de \_\_\_\_\_ à 18 H 54. Il  
n'est pas impossible que cet hélicoptère ait utilisé son phare avant  
d'atterrissage qui a eu lieu à 18 h 54.

-- Tous les appareils sont équipés de ce genre de projecteur qui est  
placé dessous la cabine et dirigé vers le vol. Lorsqu'il est utilisé  
il sort et vient vers l'avant à l'approche de la piste.

-- Je n'avais pas pensé à signaler à Monsieur K \_\_\_\_\_ l'arrivée de  
cet appareil venant de l'extérieur, celui-ci m'ayant demandé s'il  
ne s'agissait pas d'un de nos appareils, c'est-à-dire ceux de \_\_\_\_\_

Le 26 Octobre 1984 à 10 heures 55

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

L'O.P.J.